

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Réfusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Statut de l'exploitation:
 CM (concession minière) ou
 BM (baie minière)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de baie)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière extraction et celle dans la partie supérieure le statut du site d'extraction.

Substance extraite:

(1) Sable de silice	(2) Gravier	(3) Dolomite	(4) Autre
(5) Calcaire	(6) Inflammable	(7) Ferme concassée	(8) Calcite
(9) Pierre dimensionnelle	(10) Terre jaune	(11) Ressou minières	(12) Sable
(13) Minerai de fer	(14) Minerai	(15) Sable	(16) Terre noire
(17) Minerai de silice	(18) Minerai de silice	(19) Terre noire	(20) Tourbe

Statut du site d'extraction:
 (1) Ouvert sous conditions (2) Ouvert (3) Fermé (4) Non autorisé (5) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel est permise
- Terrain où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Béramien, Essipk, Mashewash, Nutschkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 10°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 2,5'
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 19

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

2000	2001	2002
2003	2004	2005
2006	2007	2008

